

**MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE**

\*\*\*\*\*

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI  
ET DE LA FORMATION**



**REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

**Bulletin Trimestriel sur le Marché du Travail :  
2<sup>ème</sup> Trimestre 2017, numéro 002**

**Juillet 2017**

# Sommaire

En bref .....	2
1. Analyse de quelques indicateurs économiques .....	3
1.1 Indice Harmonisé des prix à la consommation.....	3
1.2. Évolution du taux d'inflation annuel moyen .....	4
2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail.....	5
2.1. Les créations et les pertes d'emplois enregistrées .....	5
2.1.1. <i>Les créations d'emplois</i> .....	5
2.1.2. <i>Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement</i> .....	7
2.2. Les offres, les demandes d'emplois et les placements .....	8
2.3. Le dialogue social.....	9

## En bref

- ✓ Au deuxième trimestre 2017, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 1,4% par rapport au même trimestre de l'année 2016. En variation trimestrielle, le taux d'inflation est passé de -1,4% au premier trimestre 2017 pour se situer à 1,6% au deuxième trimestre 2017.
- ✓ Au deuxième trimestre 2017, les entreprises de la branche d'activités « Activités de services de soutien et de bureau » ont créé 32,0% des emplois créés par les entreprises du secteur privé, enregistrés par la Direction nationale du Travail. Sur les 9 698 emplois créés par le secteur privé au deuxième trimestre 2017, 4 698 emplois sont localisés dans le district de Bamako, soit 48,4% de l'ensemble des emplois créés.
- ✓ Le secteur public a, par contre, créé 2 796 emplois au deuxième trimestre 2017. Parmi ces emplois, 1 249, soit 44,7% ont été créés par le Ministère de l'Équipement et du Désenclavement.
- ✓ Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement ont concerné, durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, 396 travailleurs d'après les données de la Direction nationale du Travail. Les demandes d'avis pour « motif économique » représentent 51,1% de l'ensemble des demandes enregistrées au deuxième trimestre.
- ✓ Globalement, au cours du deuxième trimestre 2017, il a été enregistré 250 litiges individuels parmi lesquels 177, soit 71% ont été réglés en conciliation devant l'inspecteur du travail, 70 transmis au Tribunal du Travail et 3 litiges en instance.

# 1. Analyse de quelques indicateurs économiques

## 1.1 Indice Harmonisé des prix à la consommation

Rappelons que l'indice harmonisé des prix à la consommation sert de calcul du taux d'inflation. Ainsi, ce taux peut être utilisé dans l'indexation des salaires, du SMIG, des loyers, des retraites, etc. En outre, il peut servir d'arguments dans les négociations sur le marché de l'emploi entre employeurs et employés dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat.

**Tableau 1. Variation du taux d'inflation au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2016 et 2017**

	2 <sup>ème</sup> trimestre 2016	2 <sup>ème</sup> trimestre 2017	Variation
<b>Indice global</b>	111,9	113,5	1,4
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	116,8	118,3	1,3
Tabac et stupéfiants	136,3	136,7	0,3
Articles d'habillements et chaussures	108,7	107,0	-1,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	113,2	114,0	0,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	110,7	132,0	19,3
Santé	100,1	99,8	-0,4
Transports	106,7	107,9	1,1
Communication	96,7	90,2	-6,7
Loisirs et culture	96,2	94,5	-1,9
Enseignement	107,3	112,1	4,5
Restaurants et Hôtels	108,7	115,5	6,3
Biens et services divers	109,1	112,2	2,9

Source : *Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC base 2008)*, INSTAT

Au deuxième trimestre 2017, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 1,4% par rapport au même trimestre de l'année 2016. Cette hausse est due en grande partie aux fonctions suivantes :

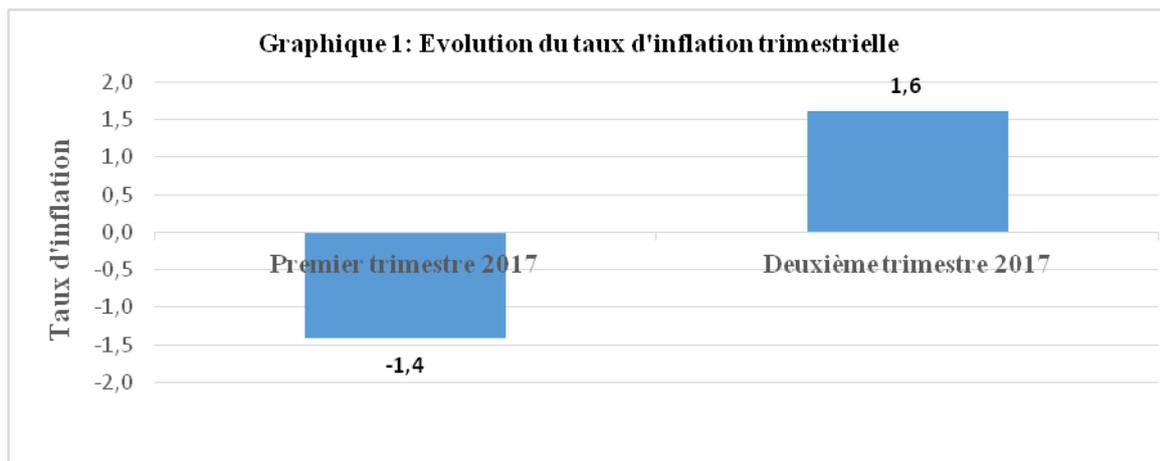
- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (1,3%)
- Tabac et stupéfiants (0,3%)
- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (0,7%)
- Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer (19,3%)
- Enseignement (4,5%)
- Restaurants et Hôtels (6,3%)
- Biens et services divers (2,9%).

**Tableau 2. Évolution du taux d'inflation trimestrielle**

	Indice global moyen	Variation trimestrielle
<b>4<sup>ème</sup> trimestre 2016</b>	113,3	-
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2017</b>	111,7	-1,4
<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2017</b>	113,5	1,6

Source : *Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC base 2008)*, INSTAT

En variation trimestrielle le taux d'inflation est passé de -1,4% au premier trimestre 2017 pour se situer à 1,6% au deuxième trimestre 2017.



## 1.2. Évolution du taux d'inflation annuel moyen

*Rappelons que le taux d'inflation annuel moyen, mesure la variation de l'indice des 12 premiers mois par rapport aux 12 mois précédents. Il joue le rôle d'indicateur de convergence dans les huit Pays membres de l'UEMOA.*

**Tableau 3. Taux d'inflation annuel moyen**

Mois	Taux d'inflation annuel moyen
janv-17	-1,6
févr-17	-1,4
mars-17	-1,1
avril-17	-0,7
mai-17	-0,6
juin-17	-0,4

*Source : INSTAT/ IHPC base 2008*

Le niveau de l'indicateur de convergence (l'inflation annuelle moyenne) au Mali a connu une légère progression au premier trimestre 2017. Ainsi il est passé de -0,7% en avril à -0,4% au mois de juin, en dessous de la norme communautaire (3%) de l'UEMOA.

De ce fait, les prix sont jugés stables.

## 2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail

### 2.1. Les créations et les pertes d'emplois enregistrées

Cette partie analyse les créations d'emplois et les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement.

#### 2.1.1. Les créations d'emplois

##### 2.1.1.1. Création d'emplois par le secteur privé

✓ Selon la branche d'activités

Au deuxième trimestre 2017, les entreprises de la branche d'activités « Activités de services de soutien et de bureau » ont créé 32,0% de l'ensemble des emplois créés par le secteur privé enregistrés par la Direction nationale du Travail. Les entreprises de la construction viennent en deuxième position avec 1 131 emplois créés, soit 11,7% de l'ensemble des emplois. Les activités extractives ont été très importantes au deuxième trimestre 2017 contrairement au premier trimestre de la même période. De ce fait, cette branche se classe en troisième position avec 9,4% des emplois créés.

**Tableau 4 : Répartition des agents recrutés par branche d'activités**

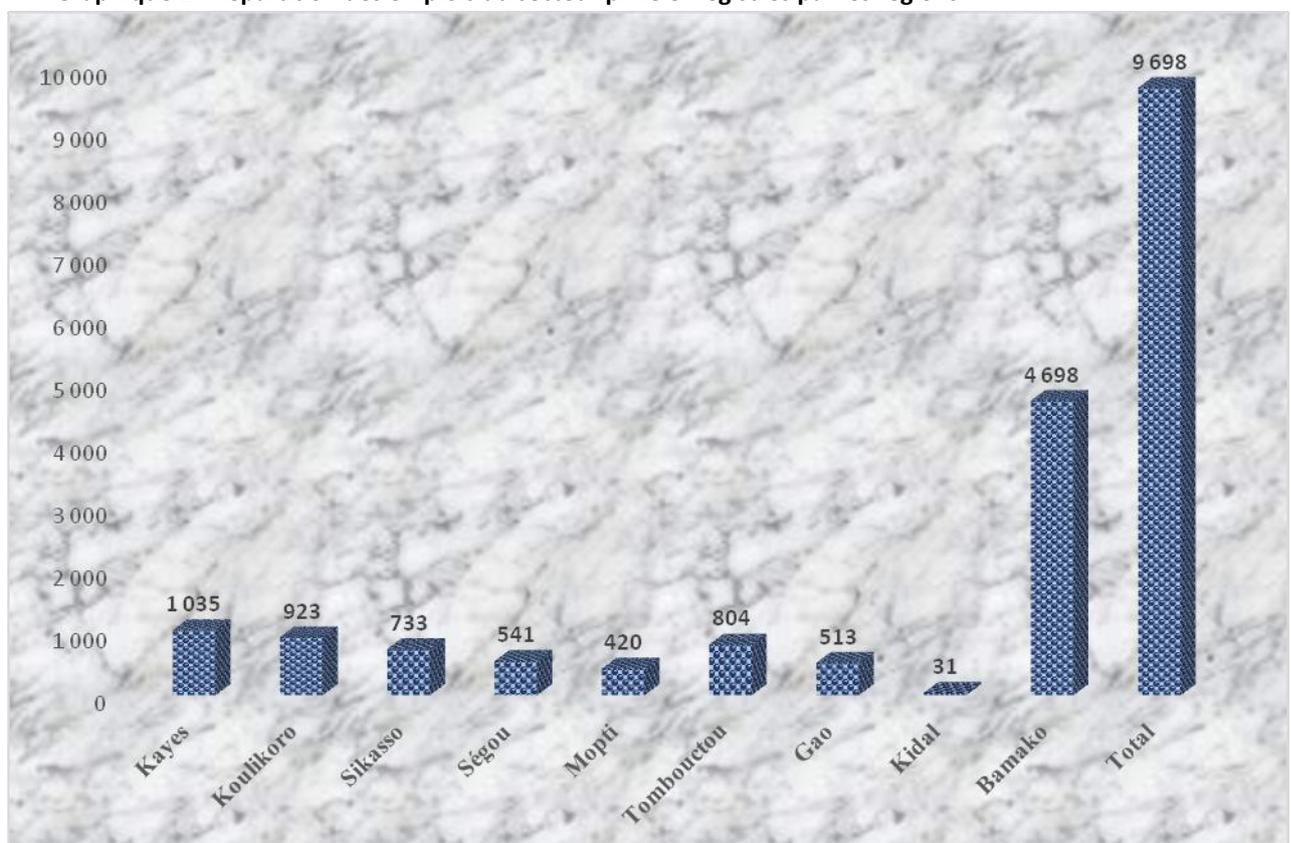
Branche d'activité	Effectif	%
Agriculture, sylviculture, pêche	279	2,9
Activités extractives	914	9,4
Activités de fabrication	410	4,2
Production et distribution d'électricité et de gaz	155	1,6
Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution	93	1,0
Construction	1 131	11,7
Commerce	373	3,8
Transports et entreposage	133	1,4
Hébergement et restauration	190	2,0
Information et communication	132	1,4
Activités financières et d'assurance	167	1,7
Activités immobilières	9	0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	160	1,6
Activités de services de soutien et de bureau	3 107	32,0
Activités d'administration publique	384	4,0
Enseignement	388	4,0
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	849	8,8
Activités artistiques, sportives et récréatives	42	0,4
Autres activités de services N.C.A.	782	8,1
<b>Total</b>	<b>9 698</b>	<b>100</b>

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données collectées auprès de la Direction nationale du Travail, 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

✓ Selon la situation géographique

Durant le deuxième trimestre 2017, sur les 9 698 emplois créés par le secteur privé, 4 698 emplois sont localisés dans le district de Bamako, soit 48,4% de l'ensemble des emplois créés. Les régions de Kayes, Koulikoro et Tombouctou viennent successivement en deuxième, troisième et quatrième position avec respectivement 1 035 ; 923 et 804 emplois créés. Contrairement au premier trimestre 2017, les emplois créés dans les régions nord ont considérablement augmenté au deuxième trimestre 2017. Tombouctou et Gao ont connu plus de 200% d'augmentation au 2<sup>ème</sup> trimestre. Dans la région de Kidal, les créations d'emplois sont passées de 12 emplois au 1<sup>er</sup> trimestre à 31 au 2<sup>ème</sup> trimestre. La part des emplois créés dans les trois régions du nord est passée de 6,7% au premier trimestre à 13,9% au deuxième trimestre.

**Graphique 2 : Répartition des emplois du secteur privé enregistrés par les régions**



### 2.1.1.2. *Création d'emplois par le secteur public*

Au total, 2 796 emplois ont été créés par le secteur public au deuxième trimestre 2017. Parmi ces emplois, 1 249, soit 44,7% ont été créés par le Ministère de l'Équipement et du Désenclavement. Le Ministère de la Décentralisation et de la Fiscalité locale a recruté 912 agents dans la fonction publique des Collectivités. Au niveau du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique, 619 agents ont été recrutés.

**Tableau 5 : Répartition des emplois créés du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 par département ministériel**

Départements ministériels	Total	
	Effectif	%
<b>Ministère de l'Équipement et du Désenclavement</b>	<b>1 249</b>	<b>44,7</b>
✓ Programme d'Urgence Routier	260	9,3
✓ Programme d'Entretien routier par la méthode HIMO	989	35,4
<b>Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique</b>	<b>619</b>	<b>22,1</b>
✓ Concours de recrutement (santé)	619	22,1
<b>Ministère de la Décentralisation et de la fiscalité Locale</b>	<b>912</b>	<b>32,6</b>
✓ Concours d'entrée à la fonction publique des Collectivités (Santé)	912	32,6
<b>Ministère des sports</b>	<b>16</b>	<b>0,6</b>
✓ Encadrement technique	13	0,5
✓ Palais des sports	3	0,1
<b>Total</b>	<b>2 796</b>	<b>100,0</b>

Source : Données collectées auprès des points-focaux des Départements ministériels 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

### 2.1.2. *Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement*

Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement ont concerné, durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, 396 travailleurs d'après les données de la Direction nationale du Travail. Les demandes d'avis pour « motif économique » représentent 51,1% de l'ensemble des demandes d'avis ou autorisations de licenciement enregistrées au deuxième trimestre 2017. Les demandes relatives aux « fautes professionnelles/Mauvaise manière de servir/Manque de confiance » viennent en deuxième position avec 23% de ces demandes. D'une manière générale, les différents motifs évoqués peuvent être groupés en deux : motifs économiques et motifs personnels.

- Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement pour motifs économiques sont celles relatives à la « compression fin activités » et « motif économique » ;
- Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement pour motifs personnels sont celles relatives aux « fautes professionnelles/ mauvaise manière de servir/ manque de confiance » ; à « l'abandon /démission » ; aux « décès et maladies » et aux « fautes lourdes/ Vol ».

La première catégorie « Licenciement pour Motif Economique (LME) » représente ainsi 65% de l'ensemble contre 25% pour les « licenciements pour motifs personnels (LMP) ».

**Tableau 6. Répartition des pertes d'emplois selon le motif d'avril à juin 2017**

Région	Motifs						Total
	Compression/ Fin activités	Fautes professionnelles/ Mauvaise manière de servir/ Manque de confiance/	Abandon /Démission	Motif économique	Décès et Maladies	Fautes lourdes/ Vol	
Kayes	0	25	10	143	1	6	185
Koulikoro	14	19	4	0	0	4	41
Sikasso	17	2	3	20	0	0	42
Ségou	0	4	0	0	0	4	8
Mopti	0	2	0	2	0	0	4
Tombouctou	8	2	2	2	0	1	15
Gao	1	0	0	2	0	0	3
Kidal	-	-	-	-	-	-	0
Bamako	16	37	7	33	0	5	98
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>91</b>	<b>26</b>	<b>202</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>396</b>

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données collectées auprès de la Direction nationale du Travail, 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement ont connu une diminution au 2<sup>ème</sup> trimestre (-67 ; -14,5%). Cette réduction fait suite à la baisse significative des licenciements pour motif « compression/fin activités ». Ces licenciements ont baissé de 52% au 2<sup>ème</sup> trimestre (tableau 8).

**Tableau 7. Répartition des pertes d'emplois selon les motifs et par trimestre**

Pertes d'emploi	1 <sup>er</sup> Trimestre 2017	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2017
Compression/fin activités	117	56
Fautes professionnelles	85	91
Abandon/démission	48	26
Motif économique	189	202
Décès et maladies	03	01
Fautes lourdes/vols	21	20
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>396</b>

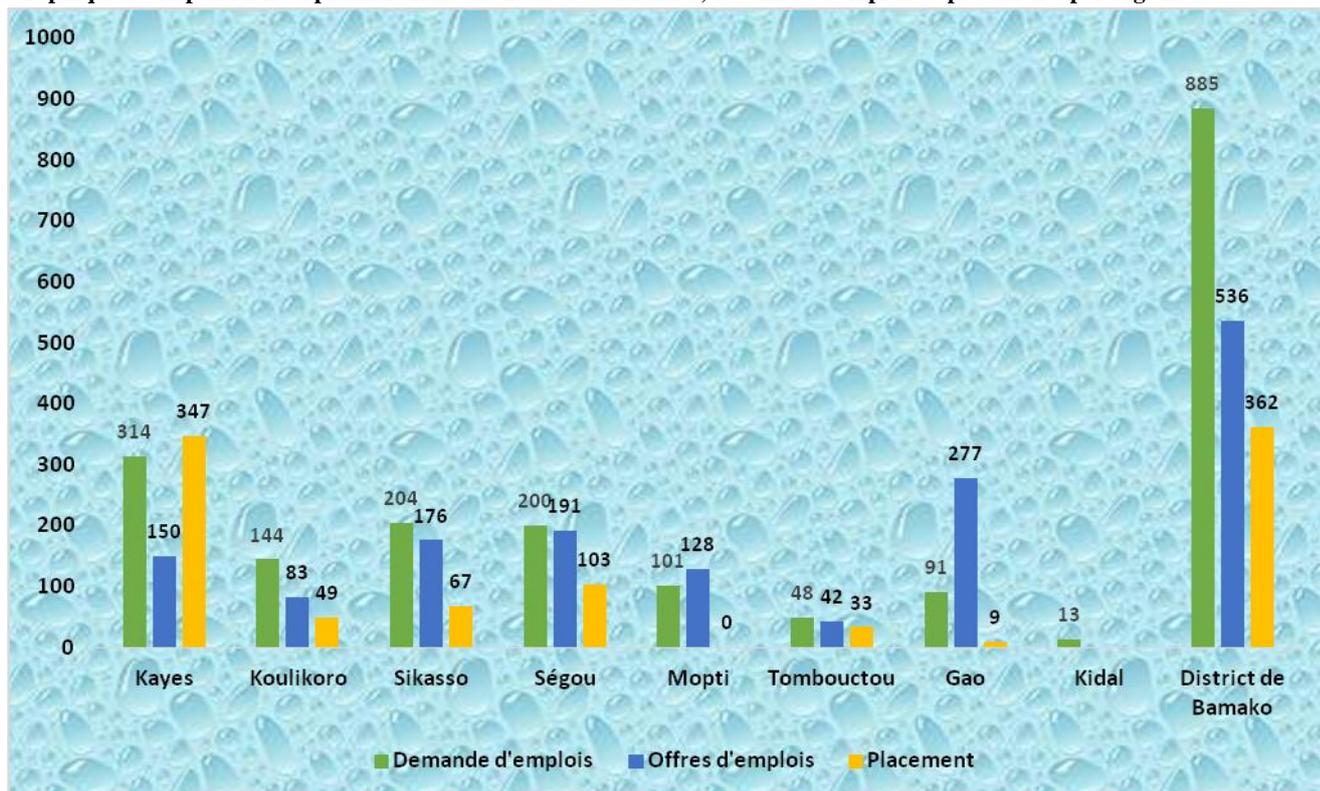
Source : Direction nationale du Travail, rapports du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

D'une manière générale, les « licenciements pour motif économique (LME) » sont passés de 306 au premier trimestre à 258 au deuxième trimestre, soit une baisse de 15%. Par contre, les « licenciements pour motif personnel (LMP) » ont connu une baisse de 12%, passant de 157 à 138 entre le premier et le deuxième trimestre.

## 2.2. Les offres, les demandes d'emplois et les placements

La région de Kayes est la seule région où les placements ont dépassé les demandes et offres d'emplois. Ce décalage pourrait s'expliquer par le non enregistrement d'une partie des données relatives aux offres d'emplois. Une autre particularité avec les données concerne la région de Mopti où aucun placement n'a été enregistré au deuxième trimestre 2017 malgré l'existence d'un nombre important d'offres et de demandes d'emplois. A Bamako, 67,5% des offres d'emplois ont été satisfaites.

**Graphique 3 : Répartition au premier trimestre 2017 des demandes, des offres d'emplois et placements par région**



Source : DPS/ANPE

### 2.3. Le dialogue social

Globalement, au cours du deuxième trimestre 2017 (tableau 12), il a été enregistré 250 litiges individuels parmi lesquels 177, soit 71%, ont été réglés en conciliation devant l'inspecteur du travail, 70 transmis au tribunal du travail et 3 litiges en instance.

Au cours de la même période, il a été enregistré 125 litiges individuels à Bamako, parmi lesquels, 73 (environ 58%) ont été réglés en conciliation et 52, transmis au tribunal du travail.

Bamako est suivi respectivement de Koulikoro et Gao où les litiges individuels soumis s'élèvent respectivement à 41 et 28, tous réglés en conciliation devant l'Inspecteur du Travail.

Ces litiges individuels sont relatifs principalement à des réclamations concernant les salaires ou accessoires de salaires, d'indemnités compensatrices du préavis, d'heures supplémentaires, de licenciement, de congés payés et de repos hebdomadaire.

**Tableau 8. Etat des principaux indicateurs du dialogue social par région**

Régions	Nombre de litiges soumis	Nombre de litiges réglés en conciliation	Nombre de litiges transmis au Tribunal	Litiges en instance
Kayes	19	14	2	3
Koulikoro	41	41	0	0
Sikasso	14	7	7	0
Ségou	8	0	8	0
Mopti	4	3	1	0
Tombouctou	11	11	0	0
Gao	28	28	0	0
Kidal	-	-	-	-
Bamako	125	73	52	0
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>177</b>	<b>70</b>	<b>3</b>

Source : Direction nationale du Travail, rapport du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

A partir du tableau comparatif du premier et du deuxième trimestre 2017 concernant les litiges individuels, nous constatons une augmentation des litiges individuels.

**Tableau 9. Evolution des litiges individuels en 2017 entre le 1er trimestre et 2ème trimestre**

Litiges	1 <sup>er</sup> Trimestre 2017	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2017
Nombre de litiges soumis	226	250
Nombre de litiges réglés en conciliation	177	177
Nombres de litiges transmis au tribunal	45	70
Litiges en instance	04	03

Source : Direction nationale du Travail, rapport du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

Au total, 250 litiges ont été soumis aux Directions régionales du Travail au deuxième trimestre 2017 contre 226 au premier trimestre 2017, soit un taux d'augmentation de (11%). Le nombre de litiges transmis aux tribunaux a connu une augmentation de 55,6% au deuxième trimestre, passant de 45 au premier trimestre à 70.

Ce bulletin est produit par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF),  
Zone ACI 2000 à côté du pôle Universitaire Amadou HAMPATE BA.  
BP. 1923- Tél. (00223) 20 29 09 61/ (00223) 20 29 07 97

Site web : [www.onef-mali.org](http://www.onef-mali.org)

### **Comité de rédaction**

Directeur de publication M. Boubacar DIALLO, ONEF  
Rédactrice en chef Madame Aoua dite Saran DEMBELE, ONEF

### **Equipe de rédaction**

M. Adama Andé TOGO, ONEF  
Mme Aoua dite Saran DEMBELE, ONEF  
M. Boubacar DIALLO, ONEF

### **Equipe chargée de la collecte**

M. Mohamed SANGARE, INSTAT  
M. Bassala Kassim TOURE, ANPE  
M. Sékou BAGAYOKO, DNT  
M. Cheick Oumar KONATE, API-Mali

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires sont invitées à communiquer avec Monsieur Bandiougou KEITA, Chef de Département Communication et Documentation de l'ONEF au +223 20 29 09 61